

# REVUE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continués d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	<b>BUREAU ET RÉDACTION</b> Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-VOÛLE	Paris et les autres Départements
Un an ..... 3 fr.	ANNONCES la ligne . . . . . 20 cent	Un an ..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

21 Mai — Un déplorable accident survient à Angers : quatre bateaux chargés de sable, remorqués par le petit vapeur *Bayard*, sombrent à trois cents mètres du pont de Bouchemaine, entraînant dans les flots treize soldats du 6<sup>e</sup> génie dont six seulement peuvent être sauvés.

— Une touchante cérémonie a lieu au ministère de l'Intérieur à l'occasion de la remise des récompenses honorifiques décernées aux vaillants sauveteurs de la rue Jean Goujon. Le cocher Georges, dont la conduite a été au-dessus de tout éloge et qui à lui seul a sauvé quinze personnes, reçoit la décoration de la Légion d'Honneur.

22 Mai — Arrivée à Marseille de l'ambassade marocaine se rendant à Paris, auprès de M. le Président de la République.

— L'agression de Mostaganem donne lieu à de sanglantes manifestations antisémitiques à Oran, ainsi que dans d'autres villes Algériennes.

23 Mai — Inauguration, à Lonjumeau du monument élevé à la mémoire d'Adolphe Adam, le célèbre compositeur de musique, auteur de l'opéra-comique intitulé *le Postillon de Lonjumeau*.

24 Mai — Un terrible accident termine la fête donnée à l'occasion des cour-

ses de Pontchâteau (Loire-Inférieure); au moment du feu d'artifice, un mortier fait explosion atteignant sept personnes, dont trois mortellement.

25 Mai — Une collision se produit, dans le port de Brest, entre deux torpilleurs de la défense mobile. Il n'y a heureusement à regretter que des dégâts matériels.

— L'ambassade Marocaine est reçue solennellement au ministère des affaires étrangères, par M. Hanotaux.

26 Mai. — Le général Horace Porter, le nouvel ambassadeur des Etats-Unis, à Paris, se rend au Palais de l'Élysée pour présenter au Président de la République, ses lettres de créance.

— La Cour d'Assises de la Seine, rend un verdict de culpabilité contre les auteurs de la mort du petit martyr de l'impasse Vanneau. Grégoire, père de l'enfant est condamné aux travaux forcés à perpétuité. La fille Deshayes et la veuve Grégoire, à cinq années de travaux forcés.

27 Mai — Les puissances européennes ayant exposé à la Turquie, dans une note diplomatique, les conditions de la paix avec la Grèce, attendent de jour en jour la réponse du gouvernement Ottoman.

— Grand banquet donné à Paris par la ligue nationale de la Prévoyance et de la Mutualité, sous la présidence de M. Barthou, ministre de l'Intérieur.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

Le Conseil municipal de Dammartin s'est réuni vendredi dernier à deux heures et demie, sous la présidence de M. Hémar, maire assisté de MM. Moreau, adjoint, Dupille Léonor, de Chalembert, D. Bruve, Dupille Stanislas, Vincent Emilien, Lemarié, Chenevat, Fourie, Sacy, Duru, Godefroy, Berge. Absent, M. Michel.

Au début de la séance, M. le maire rappelle en termes sympathiques la mémoire de M. Chartier membre du Conseil, récemment décédé, et rend un hommage bien mérité aux qualités de cœur de cet excellent homme qui fut pendant toute sa vie, animé des intentions les plus conciliantes.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, il est donné communication du compte-rendu administratif de 1896 qui se solde par une recette de 59,881 fr. 81, une dépense de 47 857 fr. 63, soit un excédent de 11,731 fr. 18 dont l'emploi est réglé séance tenante, notamment pour le paiement de travaux exécutés, diverses acquisitions, et la fourniture de deux nouveaux bacs en tôle pour le service des eaux.

A l'occasion du vote de l'emploi des ressources extraordinaires, M. le maire donne communication d'une lettre de M<sup>me</sup> Charton, directrice de l'école communale de filles, sollicitant une subvention; M<sup>me</sup> Deschamps, son adjointe, présente une demande identique. M. le maire, tout en reconnaissant le mérite de M<sup>me</sup> Charton, expose qu'elle ne compte à sa classe que 17 élèves, et reçoit 1.100 francs de l'État, plus son logement et le droit d'assurer son chauffage sur la provision destinée

aux classes, M<sup>me</sup> Deschamps, dont la classe enfantine compte 11 élèves, reçoit 900 francs et jouit aussi des avantages accordés à la directrice.

Invité à se prononcer sur l'opportunité de cette gratification le Conseil répond négativement par 7 voix contre 6 oui et un bulletin blanc.

Vient ensuite l'examen du projet de budget pour 1898, atteignant un total de 42,297 fr. 57.

Au cours de l'énumération des chapitres du budget, M. Vincent réclame quelques améliorations en ce qui concerne l'éclairage public; satisfaction sera donnée à cette demande. Par contre la proposition de suppression du supplément de traitement du vicaire est rejetée par 12 voix contre 2.

Le compte administratif de l'hospice se solde pour l'année 1896, par une recette de 37,342 fr. 69 et une dépense de 16,137 fr. 69, soit un excédent de 21,204 fr. 40. Le projet de budget du même établissement pour 1898 s'élève à 16,154 fr. 50.

Le Conseil ajourne sa décision au sujet de la demande formulée par la direction de la Caisse d'épargne de Meaux, en vue de l'établissement du téléphone reliant toutes les succursales de la Caisse d'épargne au bureau central du chef-lieu d'arrondissement.

Le même sort est réservé à la demande de la Société des Dames de France et à celle du Comité de souscription du monument projeté en mémoire des soldats de Seine-et-Marne morts pour la Patrie.

Malgré l'éloquente et on pourrait presque dire la concluante péroraison de M. Vincent Emilien, en faveur de l'établissement des compteurs pour le service des eaux, la mesure est ajour-

née à une époque indéterminée et on s'en tiendra, quant à présent, à des essais partiels.

Les diverses Commissions sont renouvelées sans aucun changement dans leur composition, si ce n'est, toutefois, M. Fourie qui est nommé membre de la Commission des eaux, en remplacement de M. Chartier, démissionnaire.

Une gratification de 25 francs est accordée à M. Bruxelles, mécanicien de l'usine de Ver.

En terminant, M. le maire exprime le désir de voir le Conseil municipal entier prendre part à la cérémonie patriotique organisée par le *Souvenir Français* pour le 7 juin prochain, et il prévient les membres de l'assemblée municipale qu'ils recevront une convocation officielle pour se rendre au jour fixé, à 11 heures 3/4 à l'Hôtel de Ville, pour recevoir M. le Sous-Préfet, qui viendra présider cette solennité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

### SAINT-MARD

Nous recevons communication du programme suivant:

Aujourd'hui fête de la Société de Secours Mutuels.

En raison du regrettable incident qui s'est produit l'année dernière, la Commission a dû en modifier ainsi qu'il suit le programme.

La réunion, essentiellement facultative prévue pour 9 h. 1/2 du matin, n'aura pas le caractère solennel des années précédentes.

Par contre, les sociétaires se réuniront à 2 h. 1/2 à la Mairie pour de là se rendre, en corps, chez M. Charles Sainte-Beuve, Président.

A 3 heures, la fanfare « l'Avenir de

Saint-Mard » dont le gracieux concours est acquis à toutes les solennités, lorsque la demande lui en est faite, donnera, sur la place de la Mairie, un concert où elle fera entendre les meilleurs morceaux de son répertoire. Elle parcourra ensuite les divers quartiers de Saint-Mard.

A 6 heures, réception de MM. les sénateur, député et conseiller d'arrondissement faisant partie de la société, puis un grand banquet réunira les sociétaires dans la grande salle de M. Mathieux restaurateur à Saint-Mard.

Enfin, un bal gratuit, sous la direction de M. Paradis, chef de la fanfare, clôturera la fête. L'ouverture de ce bal sera annoncée par une bombe.

### MONTGÉ

Le nommé Chuet Henri, garçon maçon à Montgé a trouvé dernièrement, entre Saint-Mard et Montgé, en venant à son travail, vers cinq heures du matin, un cheval abandonné qu'il a ramené à la mairie de Saint-Mard, d'où l'animal fut mis en fourrière à l'auberge Mathieux.

Pendant ce temps, le propriétaire du coursier croyant avoir été victime d'un vol, faisait une déposition en ce sens à la gendarmerie de Dammartin, puis apprenant dans quelles circonstances son cheval avait été retrouvé, le faisait réclamer auprès du garde-champêtre de Saint-Mard, qui s'empressa d'obtempérer à sa demande.

Le brave fonctionnaire communal croyant devoir solliciter une petite récompense en faveur de l'honnête ouvrier qui avait accompli cet acte de probité, reçut à ce titre une somme de vingt sous.

### TIZEX

Depuis la catastrophe de la rue

Jean-Goujon, l'attention de l'autorité ecclésiastique a été mise en éveil par le danger que présentent les cierges allumés dans les cérémonies de la première communion; depuis plusieurs années, dans un grand nombre de paroisses, on avait pris, déjà, l'habitude de ne plus allumer les cierges.

Il y a quelques jours, une mariée a failli être ainsi victime du feu qui avait pris à son voile, dans l'église de Thieux, et ce n'est que grâce à la promptitude des secours qu'elle a pu échapper au danger dont elle était menacée.

#### SAINT-PATRUS

Dans la nuit du 21 au 22 mai, des malfaiteurs restés inconnus ont dérobé : 1° au sieur Delahaye Alexandre, cultivateur, un tuyau de conduite d'eau de 0 m. 90 de longueur qui servait à vider le réservoir établi dans sa cour et traversait le mur de clôture, sur lequel il était fixé extérieurement à l'aide de deux crampons; 2° à la dame Meignan, un tuyau semblable de 1 m. 30 fixé au mur de sa maison d'habitation; 3° une longueur de trois mètres de tuyaux de descente, en zinc comme les précédents, au mur d'une maison non habitée appartenant au sieur Portenier Joseph, jardinier à Brégy (Oise). Qui a bien pu commettre ce vol ?

(Briard)

#### NANTEUIL-LE-HAUDOIS

On lit dans l'*Écho du Valois* :

Un manouvrier de Nanteuil, le sieur D..., inculpé de viol sur la personne de sa pupille, âgée de 44 ans, vient d'être arrêté et écroué à la maison d'arrêt de Senlis.

— Un chien suspect, qui s'était réfugié dans la cour de M. Dupille, cultivateur, a été abattu par celui-ci. A

la suite de cet incident, le maire de Nanteuil a pris un arrêté interdisant la divagation des chiens dans la commune pendant 40 jours.

— On élabore actuellement le programme des réjouissances qui seront offertes aux habitants de Nanteuil le dimanche et le lundi de la Pentecôte, à l'occasion de la fête du *Gros-Cuilou*.

— M. Charrier vient d'être nommé instituteur-adjoint à l'école des garçons de Nanteuil, en remplacement du sympathique M. Grelez fils.

— Par décret du Président de la République en date du 7 mai 1897, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, M. Rabot, géomètre-expert à Nanteuil, lieutenant au 41<sup>e</sup> régiment territorial à Beauvais, est nommé capitaine au 14<sup>e</sup> régiment de même arme à Abbeville (Somme).

#### LE PLESSIS-BELLEVILLE

Au cours d'une dispute entre belges, l'un des batailleurs ayant laissé échapper ces mots : « Prends garde ! il va te faire comme à la femme de *la Baraque* », des spectateurs de la scène allèrent prévenir la justice qui mit en état d'arrestation les sujets du roi Léopold. Ecroués à Senlis, l'un d'eux aurait fait des aveux complets et se serait déclaré l'auteur de l'assassinat de l'aubergiste de *La Baraque*, commis il y a quelques années.

#### BRÉGY

M. Charles Moquet, cultivateur, vient d'être nommé délégué cantonal.

— Mardi dernier, vers 3 heures de l'après-midi, un orage d'une violence extraordinaire a éclaté sur Brégy.

Les coups de tonnerre accompagnaient les éclairs instantanément. La

foudre est tombée pour le moins cinq fois autour du pays, à une très faible distance des maisons. C'est un hasard qu'il n'y ait pas eu d'accidents graves à déplorer : quelques arbres et quelques poteaux télégraphiques cassés, et voilà tout.

(ECHO DU VALOIS)

— Il y a quelques jours, une meule d'avoine, contenant 1.450 gerbes et appartenant au sieur Meignan (Jules), cultivateur à Bouillancy, a été totalement détruite par un incendie. La cause de ce sinistre est inconnue.

Cette perte évaluée à 725 francs, est couverte par la *Compagnie de l'Aigle*.

#### SOUVENIR FRANÇAIS

##### COMITÉ DE DAMMARTIN

Les préparatifs de la cérémonie du 7 Juin se poursuivent activement et jusqu'à présent tout fait présager le complet succès de cette fête patriotique qui sera présidée par M. le sous-Préfet, assisté d'un des aides de camp du général Duchesne.

Malgré les soins minutieux déployés par l'honorable président du comité de Dammartin pour n'omettre aucun des noms des militaires morts au champ d'honneur, il est parvenu ces jours derniers quelques nouveaux noms de braves qui ne pourront malheureusement pas figurer sur les plaques actuellement à la fonderie.

C'est là une lacune regrettable qu'on ne saurait sans injustice reprocher au comité. Les renseignements recueillis recevront ultérieurement leur sanction.

A l'école :

— Sachez qu'on n'additionne ensemble que des objets de même nature.

— P<sup>pa</sup> additionne bien un litre d'eau et un litre de vin et ça fait bien deux litres de vin.

#### FAITS DIVERS

##### L'ART DENTAIRE AU JAPON

Incroyable, l'art dentaire au Japon, nous dit le *Journal d'hygiène*, d'après une étude du *Scientific American*. Quels dentistes que les Japonais ! Quel génie !

Le dentiste japonais arrache les dents avec ses doigts, sans le secours d'aucun instrument. Il saisit adroitement la tête de son patient à l'angle maxillaire, de manière que la bouche soit forcée de rester ouverte; puis, plongeant le pouce et l'index de l'autre main dans la bouche de son malade, il arrache, quand le cas se présente et dans l'espace d'une minute, cinq six et sept dents de la bouche du patient, sans que celui-ci puisse fermer la bouche, même une seule fois ! Jamais cependant il n'en a arraché plus de trente-deux à un même sujet en une seule opération.

Quelque incroyable que la chose puisse paraître, elle s'expliquera tout naturellement quand on saura de quelle manière les dentistes japonais sont préparés à l'exercice de leur art. Sur une planche de bois tendre sont creusés des trous et dans ces trous l'on enfonce des chevilles; puis cette planche est placée par terre et l'apprenti dentiste doit alors, avec le pouce et l'index de la main droite, saisir et arracher les chevilles l'une après l'autre sans que la planche soit ébranlée. Cet exercice recommence plusieurs fois avec des planches de sapin, des planches de chêne, et enfin d'un bois plus dur, et chaque fois les chevilles sont plus solidement enfoncées. Quand il triomphe de la dernière épreuve, il est mûr pour l'exercice de son art.

Au cours de ces dernières années, le négus Ménélick n'a pas ménagé ses sympathies pour la France et l'on se souvient des termes délicats de sa lettre, qui accompagnait l'envoi d'une couronne aux obsèques du président Carnot.

Mais voici un détail que beaucoup de Français ignorent sans doute.

A la suite de la guerre franco-allemande, Ménélick, voulut apporter son obole — quelques milliers de *thalars* — pour la rançon de notre pays. Ses conseillers eurent beaucoup de peine à le détourner de ce projet généreux, dont la mise à exécution aurait pu, paraît-il, soulever quelques difficultés diplomatiques.

## LES BUREAUX DE POSTE

En 1881, il y avait, en France, un bureau de poste pour 5.908 habitants; en 1886, un pour 5.816; en 1891, un pour 5.593; actuellement, il y a un bureau pour environ 5.000 habitants, alors qu'en Angleterre on en compte un pour 2.089 habitants; en Allemagne, un pour 4.900 et en Suisse, un pour 980.

La Suisse a un bureau pour 13 kilom. carrés; l'Angleterre, un pour 47 kilom. carrés; l'Allemagne, un pour 24 kilom. carrés; la France n'a qu'un bureau pour 72 kilom. carrés.

En 1894, il y avait 2.438 demandes de création de bureaux de poste en instance. Il n'y en a guère eu de créés qu'une moyenne de 125 par an et le chiffre actuel — qui naturellement a été alimenté par de nouvelles demandes — est encore d'environ 2.000.

## La Cave du Diable

A quelques centaines de mètres de la station de Vaumoise, sur la lisière de la magnifique forêt de Villers-Cotterets, et à proximité de la grande route, s'échelonnent d'immenses blocs de grès moussus, encadrés de plantes sauvages et de bruyères, au dessus desquels s'élance la cime séculaire de magnifiques pins du nord qui achèvent de donner à ce site agreste, un aspect à la fois sauvage et mystérieux.

Si l'on pénètre quelque peu dans l'un de ces tortueux sentiers où l'on se sent, malgré soi, pris d'une sorte d'indicible frayeur, en voyant se dérouler devant les yeux, ce majestueux et stupefiant tableau, moins apte à exciter l'admiration des vivants qu'à évoquer le souvenir des morts, on arrive après quelques minutes de marche à un endroit qui se distingue du reste de cette profonde solitude par un amoncellement extraordinaire de roches aux bizarres et sauvages silhouettes, qui fut autrefois le lieu de prédilection et le rendez-vous des sorcières de cette région du Valois, qui venaient s'y livrer aux horribles saturnales nocturnes du Sabbat.

Au centre de ce monticule pierreux et aride, se dissimule un étroit sentier, dont le sommet s'infléchit brusquement vers une ouverture pratiquée sous une double couche apparente de roche semblable à l'entrée d'un de ces antiques monuments druidiques qui sillonnent le sol des plaines silencieuses de la Bretagne. En cet endroit solitaire se montre, béante, l'entrée de la *Cave du Diable*, dont le nom seul indique la terreur que cet antre profond devait inspirer pendant le Moyen-âge, et même jusqu'au commencement de ce siècle, aux populations

crédules de cette partie du Valois.

Après avoir pénétré dans une sorte de salle sépulcrale de cinq ou six mètres de profondeur, d'environ trois mètres de largeur et haute d'un mètre cinquante à peine, on remarque sur la gauche une ouverture solidement cintrée, donnant accès à un escalier de vingt-trois marches aboutissant à un assez large palier également voûté, de trois ou quatre mètres de longueur, au bout duquel descend un nouvel escalier de treize marches, au bas duquel se trouve une salle souterraine de forme rectangulaire sur laquelle s'ouvrent cinq caveaux dont deux de chaque côté et un vers le fond.

La construction de cette profonde et mystérieuse galerie souterraine qui semble remonter au XII<sup>e</sup> ou au XIII<sup>e</sup> siècle, est d'une solidité capable de défier encore bien des siècles. Deux des petits caveaux seuls, ont été endommagés par des mains malveillantes, sans menacer autrement, toutefois, le reste des murailles qui sont simplement noircies par le temps et recouvertes d'une infinité de noms et d'inscriptions.

Depuis sa découverte, qui date d'une soixantaine d'années et est due à une circonstance toute fortuite, la *Cave du Diable* a beaucoup fait parler d'elle et ce que l'on a écrit à son sujet ne paraît pas avoir, jusqu'ici, dissipé les ténèbres qui entourent son origine.

La tradition rapporte que dans le courant du douzième siècle, le lieu qui nous occupe était un désert aride semé, comme aujourd'hui, d'énormes masses rocheuses servant de refuge aux voleurs de grands chemins qui dévalisaient les voyageurs. L'audace de ces malandrins n'avait pas de bornes et ils osèrent, en 1185, attaquer la comtesse Eléonore de Valois et sa suite, au cours d'un de ses fré-

quents voyages de la Ferté-Milon à Crény. Pour éviter le retour de pareille surprise qui avait failli coûter la vie à la comtesse de Valois, cette princesse fit élever dans ces parages une tour dans laquelle elle entretenait une garnison.

La *Tour-du-Grain*, nom sous lequel on désigna ce poste de police, demoura sur pied fort longtemps, mais elle finit par disparaître sans qu'il ait été possible de retrouver, de nos jours, le lieu exact de son emplacement.

La découverte de la cave que les habitants de la région, naturellement enclins au merveilleux, ont dénommée *cave du diable*, comme jadis, ils avaient donné le nom de *tour du diable* au donjon édifié par ordre de la comtesse Eléonore, a laissé croire qu'on se trouvait en présence de l'étage souterrain de la *Tour-du-Grain*, et cette opinion semble avoir prévalu.

L'examen de terrain sous lequel s'étend cette profonde cavité discrètement dissimulée au milieu d'un amoncellement de roches abruptes, ne permet pas de supposer qu'une tour ait pu être élevée sur cet emplacement; par contre, tout semblerait indiquer que la *cave du diable* a servi de repaire aux bandits dont la légende rappelle les audacieux exploits.

E. L.



L'omnibus est au complet.

Un gros monsieur se présente à la portière, cherchant des yeux une place.

— Ne cherchez pas, monsieur, lui dit obligeamment une dame assise près de l'entrée, vous n'avez pas de quoi vous asseoir.

— Pardon, j'ai bien de quoi m'asseoir, seulement je cherche où le mettre.

**Achille OFFROY, à Dammartin**

**BICYCLETTES, TANDEMS  
et fauteuils roulants PEUGEOT**

**PEUGEOT** La grande Marque Nationale en vue de se faire à la portée de tous les acheteurs, vient d'écrire une bicyclette routière absolument garantie comme solidité, rigidité, et confort, tout vice de construction pouvant porter le poids de 110 Kil. sur toutes routes.

Cette machine munie de pneus Jackson pur para 1897 est offerte à MM. les amateurs au prix de 290 francs.

Plaque d'identité, grelot et accessoires compris.



Les machines PEUGEOT assurent la vie aux routiers; loin de désorienter les coureurs de renom comme certaines machines sans nom; elle les porte tous à la victoire.

Elles s'imposent toutes par leur roulement et leur solidité.

**Charbons et Cokes en Gros  
Meubles de jardin**

*S'adresser pour tous renseignements et commandes à M. Achille OFFROY, à Dammartin-en-Gohle (Seine-et-Marne)*

**Librairie-Papeterie E. LEMARIÉ**

**Encre Violette supérieure**

En poudre — Envoi franco

Dose d'un litre 0 fr. 25

10 Doses — 2 fr. 00

**ARTICLES DE PIÉTÉ  
pour première Communion**

**PAROISSIENS, CHAPELETS, IMAGERIE.**

**Impression spéciale de Souvenirs  
Chromolithographie et Photographie**

**VIENT DE PARAITRE**

**ERMENONVILLE**

**ANCIEN et MODERNE**

par E. LEMARIÉ

Un vol. illustré de 134 pages in-18

Tiré à 250 exemplaires numérotés

1 fr. 50. Franco par la poste, 1 fr. 75

**L. DESCHAMPS**

*en face la gare de Dammartin-Jully*

**St-MARD-DAMMARTIN (S.-et-M.)**

**CHARBONS DE TERRE au CHANTIER les 100<sup>ks</sup>**

Grosse **Gailloterie** française, 1 2 gras sans fumée, 1<sup>re</sup> qualité . . . . . 3.50

Grosse **Houille** Charentaise, 1 2 gras, sans fumée, 1<sup>re</sup> qualité (tous gros morceaux sans aucune fine) . . . . . 3.80

**Gaillotin** de même qualité . . . . . 4 »

**Têtes** de moineaux lavées, 1<sup>re</sup> qual. 3.70

**Boulets** ovales p<sup>r</sup> chauffage éconcm. 3 »

**Anthracite** anglais, 1<sup>re</sup> qualité. . . 5.51

**Charbon** de forge (noisettes lavées). 3.20

**Coke** de gaz n<sup>o</sup> 0. . . . . l'hectol. 1.60

**Charbon industriel et Briquettes** depuis 21 fr. 50 les 1,00 kilos en gare.

*Pour les charbons par wagons les commandes sont transmises aux mines Belges ou Françaises au cours*

**Sable** de rivière, **Caillou**, **Meulière**,

**Gravier** et **Mignonnette** pour jardins

**Briques** blanches, rouges et réfractaires.

**Chaux** vive et Chaux hydraulique.

**Ciments** et **Tuyaux** en grès.

**Tuiles**, **Poteries**, **Chaperons** de murs

**Carreaux** très durs (Beauvais et St-Paul)

**Fers** pour solives (grandes longueurs).  
Fers de tous les profils.

**Tôle — Acier — Fonte — Zinc — Plomb**

**Grillage** galvanisé, Ronces, Fils, Poteaux

**Pointes** à tête plate ou tête d'homme, par paquet de 50<sup>ks</sup>, depuis 1 fr. 35 le paquet.

**Pelles** acier fondu, bout trempé. . . 1.10

**Bêches**, **Louchots**, 1<sup>re</sup> qual. garant. 4 »

**Fourches** à cailloux, 9 dents . . . . . 7.50

**Fourches** et crocs à fiamier, 4 dents. . 2.75

**Fourches** à bêcher, 4 dents. . . . . 3.80

**Fourches** à betteraves . . . . . 1.90

1<sup>m</sup>65 1<sup>m</sup>80 2<sup>m</sup>10

**Fourches** à foin, 2 dents 1.40 1.50 1.75

— — 3 dents 1.90 2 » 2.20

**Rateaux**, **Pouilles** de puits, **Boulons**

**Seaux** solides, tôle galvanisée. . . . 1.60

**Seaux** d'écurie, — — . . . . . 3.20

**Arrosoirs**, **Lessiveuses**

**Tuyaux**, **Gueules-de-loup**

**Bois** de construction : Chêne et Sapin

**Planches** brutes et rabotées, **Moulures**

**Planches** de Lorraine, 2<sup>e</sup> choix la p. . 2.10

**Vente en Détail aux Prix du Gros**

*Directeur-Gérant : F. LEMARIÉ*

Imp. E. Lemarié à Dammartin